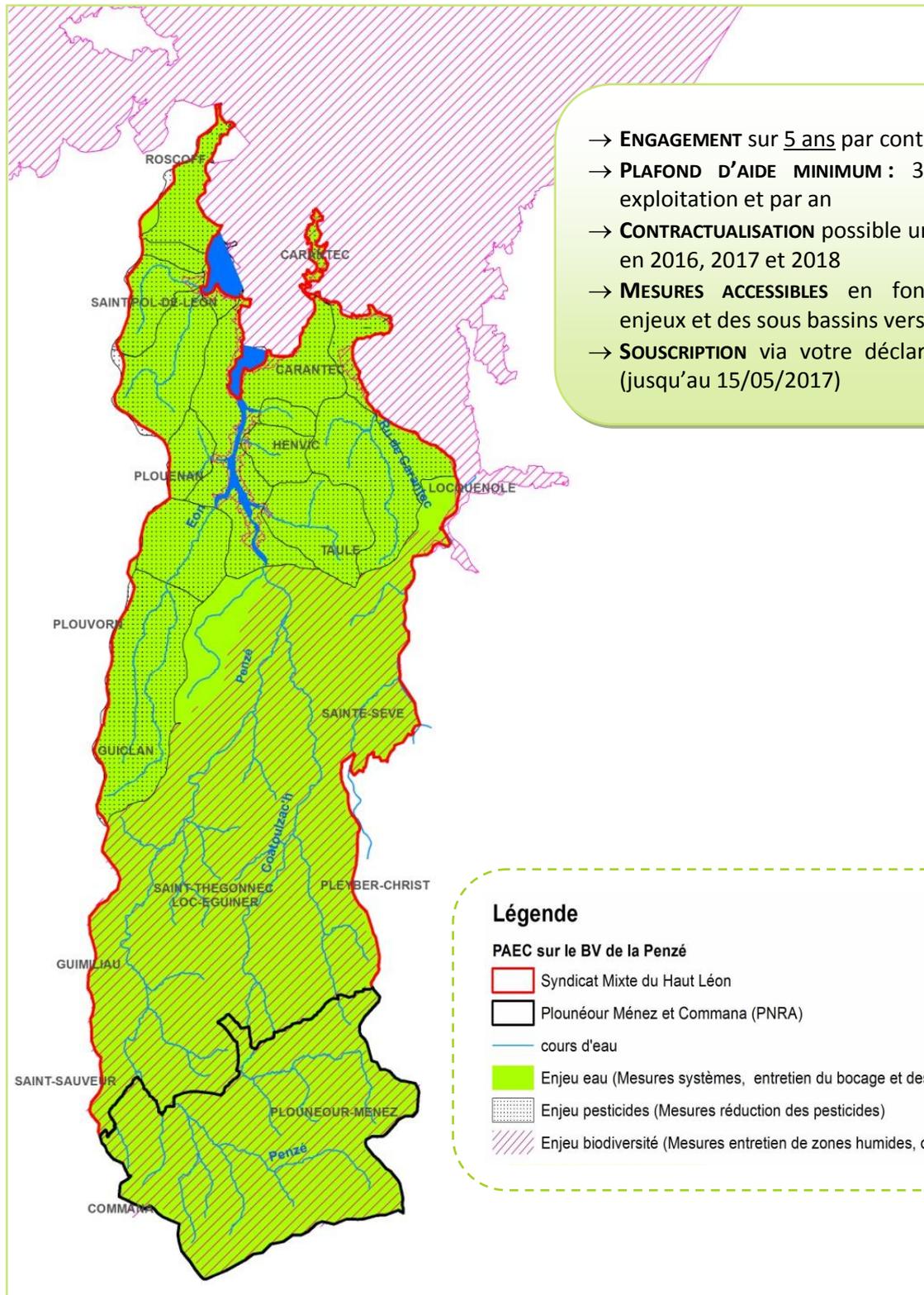




MESURES AGROENVIRONNEMENTALES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA PENZE



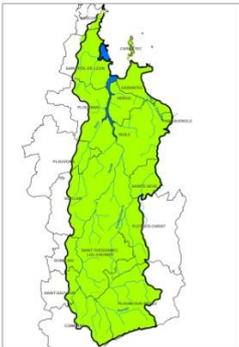
- **ENGAGEMENT** sur 5 ans par contrat
- **PLAFOND D'AIDE MINIMUM** : 300 € par exploitation et par an
- **CONTRACTUALISATION** possible uniquement en 2016, 2017 et 2018
- **MESURES ACCESSIBLES** en fonction des enjeux et des sous bassins versants
- **SOUSCRIPTION** via votre déclaration PAC (jusqu'au 15/05/2017)

Légende

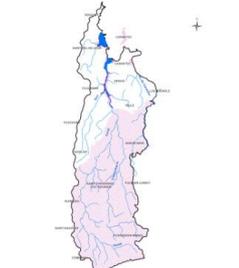
PAEC sur le BV de la Penzé

- Syndicat Mixte du Haut Léon
- Plouneour Menez et Commana (PNRA)
- cours d'eau
- Enjeu eau (Mesures systèmes, entretien du bocage et des zones humides)
- Enjeu pesticides (Mesures réduction des pesticides)
- Enjeu biodiversité (Mesures entretien de zones humides, ouverture de milieux)

MESURES SYSTEMES

	<p>Mesures Polycultures élevage pour les élevages herbivores : Augmentation des surfaces en herbe par rapport à la SAU, diminution des surfaces en maïs par rapport à la SFP (Superficie Fourragère Principale), réduction de l'utilisation des pesticides.</p> <p>3 niveaux d'engagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPE01 / SPM1 : 70 % d'herbe mini - 12% maïs maxi - SPE02 / SPM2 : 65% - 18%..... - SPE03 : 55%..... - 18%..... <p>Fermeture des mesures maintien.</p> <p>Mesures monogastriques pour les élevages porcins et avicoles SPE09 : Diversification des cultures, réduction de l'utilisation des pesticides, production d'une part de 1% de l'alimentation à la ferme</p> <p>Mesure système grande culture zone légumière (Exploitations avec 25 % de cultures industrielles ou légumes) - SG03 : Rotations, diversification des cultures, augmentation de la proportion de légumineuses (10%)</p>	<p>180 à 210€/ha/an 160 à 190€/ha/an 140€/ha/an</p> <p>140€/ha/an</p> <p>165 €/ha/an</p>
<p>Ensemble du bassin versant</p>		

GESTION DES ZONES HUMIDES

	<ul style="list-style-type: none"> - HE01 : Gestion de l'herbe par un pâturage limité (0.3 – 1.2 UGB /ha) <i>(Mesure ouverte en 2017 sur les communes de Plouneour Menez et Commana)</i> - HE02 : Gestion de l'herbe par retard de fauche (à partir du 1^{er} juillet) - GC04 : Mise en place d'un couvert herbacé pérenne. 	<p>57€/ha/an</p> <p>223€/ha/an</p> <p>366€/ha/an</p>
<p>BV sauf sur Plouneour Menez et Commana</p>		
	<p>Mesures précédentes couplées à une absence de fertilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - HE04 : Gestion de l'herbe par un pâturage limité et absence de fertilisation - HE05 : Gestion de l'herbe par retard de fauche et absence de fertilisation - GC05 : Mise en place d'un couvert herbacé et d'un couvert fertilisation - HE08 : Ouverture de milieu 	<p>159€/ha/an</p> <p>326€/ha/an</p> <p>450€/ha/an</p> <p>190€/ha/an</p>
<p>Penzé, Coatoulzac'h et la zone Natura 2000</p>		

ENTRETIEN DES HAIES ET DES TALUS

 <p style="text-align: center;">Ensemble du bv</p>	<p style="text-align: center;">Entretien des haies et gestion des talus sur les deux côtés</p> <ul style="list-style-type: none"> - HA01 : Entretien des haies (1 entretien sur 5 ans de novembre à février sans utiliser d'épareuse) 0.18€/m/an - HA02 : Idem HA01 avec 2 entretiens sur 5 ans 0.36€/m/an - HA03 : Entretien des haies arborescentes 0.69€/m/an - AR01 : Entretien des arbres isolés ou en alignement (1 entretien sur 5 ans de novembre à février sans utiliser d'épareuse ni de lamier) 3.96€/arbre engagé/an - TL01 : Entretien des talus nus (pas d'intervention entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet) 0.42€/m/an 	
---	--	--

REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

 <p style="text-align: center;">Ruisseaux côtiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CG10 – CG12 : Limitation des herbicides 47€/ha/an - CG20 – CG22 : Limitation des herbicides, fongicides et insecticides avec une proportion de maïs, gel et prairies temporaires inférieure à 30 % 98€/ha/an - CG30 – CG32 : idem CG20 – CG22 mais avec une proportion de maïs, gel et prairies temporaires inférieure à 60 % 75€/ha/an 	
---	---	--

AUTRES MESURES POUR LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE (sur des parcelles remarquables)

 <p style="text-align: center;">Penzé, Coatoulzac'h et la zone Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> - HE08 et HE21 : Ouverture de milieux fermés et absence de fertilisation limitée à 4 ans sur les parcelles ouvertes 272€/ha/an - HE10 : Absence de fertilisation azotée minérale et organique pendant 5 ans 103€/ha/an - HE12 : Maintien de l'ouverture et absence de fertilisation 122€/ha/an 	
 <p style="text-align: center;">Mesures ouvertes sur Plounéour- Ménez et Commana (PNRA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - HE11 : Amélioration de la gestion pastorale 74€/ha/an - HE19 : Amélioration de la gestion des surfaces extensives par la mise en œuvre d'un plan de gestion 178€/ha/an - HE13 : Mise en défense des milieux remarquables 59€/ha/an - HE06 : Gestion des zones humides et absence de fertilisation 223€/ha/an - GC06 : Conversion au semis direct sous couvert 163€/ha/an 	

AUTRES MESURES OUVERTES SUR TOUTE LA BRETAGNE

Mesure de protection des races menacées de disparition (PRM)	200 € / UGB Seuils : aide minimale : 200€/an aide plafonnée à 11000 €
Mesure d'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API)	21€/ruche Seuils : aide minimale : 1512€/an aide plafonnée à 11000 €
Mesure de conversion en l'agriculture biologique (CAB) - conversion : les surfaces sont en 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année Mesure de maintien en agriculture biologique (MAB) - maintien : les surfaces sont certifiées	44 à 900 €/ha/an (en fonction des cultures) 35 à 600 €/ha (en fonction des cultures)

La souscription à une MAEC système ou localisée peut également vous permettre d'être éligible à des aides à l'acquisition de certain matériel dans le cadre du soutien en matériel agroenvironnemental (PCAE).

[Pour plus d'informations :](#)

www.bretagne.bzh/jcms/preprod_252032/fr/feader-agriculture-et-developpement-rural

Vous êtes intéressé ou avez des questions ?

Pour vous aider à définir le choix des mesures et à vérifier l'éligibilité de votre exploitation, **deux permanences** seront assurées par Mme Valérie GAC de la Chambre d'Agriculture **les 07 et 24 Avril 2017** dans les locaux du **Syndicat Mixte du Haut Léon** (ZA de Mes Ménez, 29410 Saint-Thégonnec Loc-Eguiner).

Vous souhaitez y participer, prenez rendez-vous auprès de Caroline ROUGER, technicienne agricole, au 02 98 79 64 89.

Pour plus d'informations et pour consulter les notices des mesures proposées :
www.syndicat-haut-leon.fr

